

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation
Année 2020-2021

École Saint-Hermas



Date : 2021-06-14

Nombre de signalements d'indiscipline (bousculade, manque de respect, etc.) : 227

Nombre de signalements d'intimidation et de violence : 9

Nombre de plaintes d'autobus : 0

Rappel des défis et des objectifs priorisés pour l'année scolaire 2020-2021

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<p><i>Facteurs de protection de l'école</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Surveillance constante auprès des élèves : à maintenir 2. Stratégies de gestion de situations d'urgence ou de crise : à consolider 3. Climat relationnel général: à consolider 4. Accueil et soutien aux élèves : à maintenir 5. Participation des élèves à la vie de l'école : à maintenir 6. Gestion des conduites violentes et gestion des conflits : à consolider 7. Collaboration entre les adultes de l'école et acceptation du partage des tâches disciplinaires : à maintenir 8. Gestion de classe : à maintenir 9. Code de vie clair et cohérent : à maintenir 10. Implication et collaboration des parents : à maintenir 11. Implication et collaboration avec les partenaires et la communauté : à développer 12. Pratiques de gestion : à consolider 	<p>Le plan de lutte 2020-2021 a permis de miser sur nos forces, de mettre en place plusieurs moyens de prévention et de modifier certaines pratiques.</p> <p>Sans avoir été totalement éradiqués, les actes de violence sont moins fréquents : le message semble passer.</p> <p>Ainsi, les facteurs de protection de l'école restent majoritairement à maintenir afin d'améliorer encore plus la situation.</p>

<p>Actions prioritisées en 2020-2021</p> <p>1, Améliorer le lien Famille-école par le bénévolat et la reconnaissance des bénévoles en fin d'année.</p> <p>Mise en place d'affiches invitant aux bons échanges respectueux à l'intérieur de l'école qui seront installées. Des rappels seront faits dans l'info-parents.</p> <p>Mise en place d'une collaboration avec les policiers éducateurs.</p>	<p>Résultats</p> <p>À maintenir Maintenir un point statutaire aux AG concernant l'intimidation et la violence. Notons que la situation pandémique ne nous a pas permis de travailler l'intégration des bénévoles à l'école.</p> <p>À maintenir Maintenir la plate-forme de concertation des TES secteur 1 et la formation continue</p> <p>À développer Mettre en place des activités de sensibilisation et de prévention auprès des élèves (mois de la non-violence, ateliers d'habiletés sociales, affiches de sensibilisation, intervention du policier éducateur, etc.)</p> <p>À développer Actualiser le code de vie au besoin</p> <p>À maintenir Maintenir les rencontres Multi mensuelle avec les intervenants directs des élèves et faire appel aux professionnels et partenaires selon la situation.</p>
---	---

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention :

Dans l'ensemble oui, en ce qui concerne les activités lors du « mois de prévention de l'intimidation » Toutefois, certains éléments ont à être consolidés en ce qui a trait à la concertation avec les partenaires du milieu pour les situations d'intimidation (policiers éducateurs).

Les modalités de signalement et de consignation

Les modalités de signalement, bien expliquées à l'intérieur du code de vie, ont été utilisées efficacement.

Les mesures éducatives et de sanction

Le code de vie met bien en évidence les différents niveaux d'intervention et les sanctions ont été appliquées telles que diffusées.

Les mesures de soutien

Les interventions ont été faites dans tous les cas très rapidement.

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
Il est clair que plusieurs membres du personnel ont une meilleure compréhension de ce qu'est l'intimidation. La surveillance est effectuée de façon plus efficace, même si certains moments de transition semblent encore problématiques.	Chez les élèves, les activités de prévention semblent doucement porter leurs fruits. Aussi, le message semble passer, car les manifestations sont moins nombreuses et les signalements ont été faits dans les règles.	Les parents semblent eux aussi plus conscients des impacts de l'intimidation à l'école.	De ce côté, tout est encore à construire.

Recommandations

- Accompagner le personnel d'encadrement dans le réinvestissement des interventions à privilégier.
- Assurer une surveillance accrue des élèves durant les moments de transition.
- Poursuivre les activités liées à la prévention de la violence et de l'intimidation en ajoutant des activités ciblées à divers moments de l'année (intégrer la radio étudiante).
- Diversifier l'offre de services en lien avec les activités parascolaires si la situation pandémique est réglée.
- Accompagner tout le personnel pour consigner les données dans l'outil Mémo et communiquer les événements aux personnes concernées.
- Mettre en place des affiches invitant aux bons échanges respectueux à l'intérieur de l'école. Des rappels seront faits dans l'Info-parents et les informations seront mises sur le site de l'école.
- Créer des corridors actifs et afficher des messages positifs partout où c'est possible.

L'évaluation du plan de lutte de l'école Saint-Hermas a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 14 juin 2021